



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt de documents
 - 2.1 Compte rendu de l'assemblée publique du Comité de démolition du 16 juin 2025
 - 2.2 Procès-verbal de la réunion du Comité de démolition du 16 juin 2025
 - 2.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2025
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Demande de dérogation mineure
 - 4.1 Lot 4 288 228 du cadastre du Québec – 2075, avenue Henri-Bergeron

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'une des deux options suivantes :

 - *l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant, pour avoir une marge de recul avant minimale de 2,3 mètres au lieu de 7 mètres (par rapport à la rue L.-Gaston-Gaudet);*

ou

 - *la construction d'un bâtiment accessoire, de type garage détaché, pour avoir une hauteur de 7 mètres au lieu de 5,5 mètres.*
5. Demandes de permis – Règlement numéro 491 concernant les PIIA
 - 5.1 Lot 3 538 206 du cadastre du Québec – 1830 à 1850, boulevard Bécancour

Objectif : Cette demande vise à autoriser, en regard du bâtiment principal érigé sur le lot 3 538 206 du cadastre du Québec, la démolition de la cheminée arrière, le remplacement des fenêtres en bois blanc par des fenêtres coulissantes en PVC noir de mêmes dimensions, le remplacement de l'escalier menant au deuxième étage en bois par un escalier en bois au même endroit et de mêmes matériaux ainsi que le changement de la peinture du revêtement extérieur de couleur beige-jaune par une couleur brun foncé.
 - 5.2 Lots 6 649835 et 6 649 836 du cadastre du Québec – Futurs 2285 à 2295, avenue Nicolas-Perrot

Objectif : Cette demande vise à autoriser, sur chacun des lots, la construction d'un bâtiment principal trifamilial à structure jumelée, pour avoir un revêtement, pour la façade principale, de couleur Tundra du produit Maibec pour le produit Ced'rVue et, pour les autres côtés, de couleur Cypress du produit Vinyl D5, une toiture de couleur noir double et des volets de couleur beige.
 - 5.3 Lot 3 538 549 du cadastre du Québec – 2415, boulevard Bécancour

Objectif : Cette demande vise à autoriser, en regard du bâtiment principal érigé sur le lot 3 538 549 du cadastre du Québec, le remplacement d'une enseigne existante par une nouvelle enseigne posée à plat au mur du bâtiment, ayant les dimensions de (4,8' x 3,5') et fabriquée en alupanel (aluminium composite) de 1/4 d'épaisseur.
 - 5.4 Lot 3 293 468 du cadastre du Québec – 2475, avenue Nicolas-Perrot

Objectif : Cette demande vise à autoriser, en regard du bâtiment érigé sur le lot 3 293 468 du cadastre du Québec, le remplacement des garde-corps de la galerie arrière du rez-de-chaussée, incluant les rampes de l'escalier, par de nouveaux éléments en aluminium de couleur brun commercial.

6. Adoption de règlements

- 6.1 Règlement numéro 1816 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour modifier la disposition relative aux redevances pour parcs »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier l'article 16.1 du règlement de zonage numéro 1787 afin d'y apporter des modifications et des précisions relativement aux redevances pour parcs.

- 6.2 Règlement numéro 1825 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 1772 pour modifier la disposition portant sur les fondations d'un bâtiment principal »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier l'article 3.3.3 du règlement de construction numéro 1772 afin d'y apporter des précisions sur les classes de bâtiments visés.

- 6.3 Règlement numéro 1826 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1775 sur les permis et certificats afin de modifier la durée de la période de validité d'un permis »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier l'article 4.11 afin de prolonger la durée de validité d'un permis de construction pour un immeuble à usage industriel.

7. Adoption de seconds projets de règlement

- 7.1 Second projet de règlement numéro 1817 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de retirer l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) » dans la zone H01-138 (Secteur Gentilly) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de retirer l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) », à structure jumelée, dans la zone H01-138, située dans le secteur Gentilly.

- 7.2 Second projet de règlement numéro 1818 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour y remplacer les grilles de spécifications des zones C02-208, C02-209 et H02-234 (Secteur Bécancour) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de réduire, dans la zone C02-208, de 4 à 3 et, dans la zone H02-234, de 3 à 2 le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal, et ce, pour l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) », à structure isolée, et, dans la zone C02-209, de fixer à 10 mètres la hauteur maximale d'un bâtiment principal, et ce, pour les usages « Commerce de gros (C-2) », « Commerce agricole (C-4) », « Commerce lourd (C-8) » et « Industrie légère (I-1) », à structures isolée, jumelée et contiguë.

- 7.3 Second projet de règlement numéro 1819 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour y remplacer les grilles de spécifications des zones C04-409, C04-435, H04-445, C04-479, C04-481 et C04-499 (Secteur Saint-Grégoire) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but notamment de réduire le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal, de fixer la hauteur maximale d'un bâtiment principal, de réduire le nombre maximal de logements par bâtiment et de retirer l'usage H-4 dans la zone C04-481.

- 7.4 Second projet de règlement numéro 1820 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de réduire le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal pour certains usages dans la zone P05-524 (Secteur Précieux-Sang) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de réduire de 6 à 2 le nombre maximal d'étages pour un bâtiment principal pour certains usages dans la zone P05-524, dans le secteur Précieux-Sang.

- 7.5 Second projet de règlement numéro 1821 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de retirer les usages « Habitation bifamiliale (H-2) », « Habitation trifamiliale (H-3) », « Habitation multifamiliale (H-4) » et « Habitation collective (H-5) » dans la zone H06-631 (Secteur Sainte-Gertrude) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de retirer les usages « Habitation bifamiliale (H-2) », « Habitation trifamiliale (H-3) », « Habitation multifamiliale (H-4) » et « Habitation collective (H-Au5) » dans la zone H06-631, située dans le secteur Sainte-Gertrude.

- 7.6 Second projet de règlement numéro 1824 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de modifier la disposition relative aux normes sur la hauteur d'un bâtiment principal »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'apporter des modifications et des précisions relativement à la hauteur d'un bâtiment principal à l'intérieur du périmètre d'urbanisation lorsque celui-ci est adjacent sur le même côté de rue à un autre bâtiment principal de classe d'usage différente.

- 7.7 Second projet de règlement numéro 1827 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de réduire de 4 à 3 le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal dans la zone H03-351 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de réduire de 4 à 3 le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal pour l'usage « Habitation multifamiliale (H-4) », à structure isolée, dans la zone H03-351, située dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

8. Demande de modification aux règlements d'urbanisme

- 8.1 Demande pour la zone C01-143 (secteur Gentilly)

9. Établissement de la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

- 9.1 Lot 2 943 423 du cadastre du Québec, propriété de 9225-5488 Québec inc. – Lotissement du lot 2 943 423 afin de créer six nouveaux lots constructibles

10. Désignation d'une fourrière en vertu du Code de la sécurité routière – 1025, avenue Le Neuf – 9155-3073 Québec inc. (DG Express)

C) DIRECTION GÉNÉRALE

11. Autorisation de paiement

- 11.1 Centre de services scolaire de la Riveraine – Portion des travaux demandés par la Ville qui ont été réalisés dans le cadre de la construction de la nouvelle école dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Autoriser le paiement de 198 894,53 \$, taxes incluses.

12. Appui au Comité ZIP les Deux Rives et ses partenaires pour leur projet « Évaluation du potentiel de restauration du Chenal-d'en-Haut »

13. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable

- 13.1 Sécuriser l'intersection du boulevard du Parc-Industriel et du chemin des Trembles, dans le secteur Sainte-Gertrude

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

14. Adoption de règlements

- 14.1 Règlement numéro 1814 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1549 relatif au stationnement afin d'interdire le stationnement sur des tronçons de la rue des Immortelles (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'interdire le stationnement sur des tronçons de la rue des Immortelles, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

- 14.2 Règlement numéro 1815 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y ajouter des panneaux « Arrêt » (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter des panneaux « ARRÊT » aux endroits suivants :

- sur l'avenue des Pensées, située dans la partie urbaine du secteur Sainte-Angèle-de-Laval;
- sur l'avenue des Hémérocalles, l'avenue des Alysses, le boulevard Pierre-Fournelle et la rue des Immortelles, situés sur le Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

- 14.3 Règlement numéro 1823 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de retirer de la liste, pour la Direction du développement durable et de la planification, le chef d'équipe – bâtiments et d'ajouter le gestionnaire en bâtiment, pour lequel une limite de dépenses de 5 000 \$ lui est accordée.

15. Transaction et quittance – Dossier numéro 400-22-011629-249

16. Élection générale municipale du 2 novembre 2025 – Rémunération du personnel électoral

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

17. Approbation des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer :

- au montant de 2 131 945,06 \$
- au montant de 557 316,42 \$
- au montant de 511 148,98 \$

18. Rectificatif budgétaire – Août 2025

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

19. Autorisations de paiement – Décomptes progressifs

19.1 Directives de changement numéros 5, 12, 14, 15, 16 et 17 et décompte progressif numéro 7 – Prolongement des services municipaux sur la rue des Immortelles, l'avenue des Alysses et le futur boulevard Pierre Fournelle, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval)

Objectif : Autoriser le paiement de 600 018,04 \$ à Entreprises G.N.P. inc.

19.2 Décompte progressif numéro 3 – Nettoyage et inspection télévisée de conduites et de regards d'égout par caméra conventionnelle, incluant des tests à la fumée, dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 20 420,81 \$ à Can-Explore inc.

19.3 Directives de changement numéros 1 et 2 et décompte progressif numéro 2 – Travaux de construction et de réfection de voirie pour l'année 2025 dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 1 135 787,35 \$ à Construction et pavage Portneuf inc.

19.4 Directives de changement numéros 1, 2, 3, 4 et 5 et décompte progressif numéro 1 – Réfection de glissières de sécurité existantes et installation de nouvelles glissières de sécurité dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 210 916,79 \$ à Les Glissières Desbiens inc.

19.5 Décompte progressif numéro 1 – Entretien et réparation du système de protection cathodique

Objectif : Autoriser le paiement de 227 650,50 \$ à Techno Protection Québec inc.

19.6 Décompte progressif numéro 1 – Remplacement et réfection de deux ponceaux, dans les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly

Objectif : Autoriser le paiement de 120 372,42 \$ à Alide Bergeron & fils Itée.

19.7 Décompte progressif numéro 1 – Modification et ajout de postes de pompage et de réseaux de collecte des égouts domestiques, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Autoriser le paiement de 769 893,59 \$ à Groupe Gagné Construction inc.

20. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

20.1 Fourniture de sable de silice et d'anthracite pour la réhabilitation des filtres des bassins d'eau potable à la Centrale de traitement d'eau, dans le secteur Saint-Grégoire

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Carbone Continental inc., pour le prix de 37 569,23 \$, taxes incluses.

20.2 Fourniture de buselures ou crépines de filtration pour la Centrale de traitement d'eau, dans le secteur Saint-Grégoire

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP, pour le prix de 27 203,09 \$, taxes incluses.

20.3 Nettoyage des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Indy-Co inc., pour le prix de 672 711,27 \$, taxes incluses.

21. Mandat à L'Union des municipalités du Québec pour l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau

22. Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

23. Autorisation de paiement – Décompte progressif

23.1 Décompte progressif final numéro 2 – Fourniture, aménagement et installation de modules de jeux pour le parc de la rue Dupuis, dans le secteur Saint-Grégoire

Objectif : Autoriser le paiement de 9 611,38 \$ à Atelier Go-Élan inc.

24. Bail de location du vestiaire du Centre culturel Larochelle par la Ville de Bécancour à Les Chevaliers de Colomb du Conseil St-Grégoire, numéro 8515, Les Loisirs St-Grégoire inc., le Club FADOQ de St-Grégoire (Bécancour) et la Corporation du Vieux Moulin de St-Grégoire inc. (Société acadienne Port-Royal)

25. Protocoles d'entente relatifs aux projets spéciaux pour l'année 2025

Objectif : Conclure un protocole d'entente avec les organismes suivants :

- *Club de tir de Bécancour inc., pour son projet « Rénovation complète du secteur de la Trap », pour un montant de 2 500 \$;*
- *Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec (Culture Centre-du-Québec), pour son projet « Scénario de transition pour un Hub créatif et culturel régional », pour un montant de 20 000 \$;*
- *Fondation École secondaire La Découverte, pour son projet « Achat de 13 instruments de musique pour le programme musique-étude », pour un montant de 1 000 \$;*
- *Maison des jeunes de Ste-Gertrude inc., pour son projet « La MDJ en consign'Action », pour un montant de 3 750 \$;*
- *Loisirs Gentilly inc., pour son projet « DuaFest Gentilly », pour un montant de 3 750 \$;*
- *Loisirs Gentilly inc. pour le comité Revitalisation Gentilly, pour son projet « Mardis de l'Agora », pour un montant de 5 000 \$;*
- *Maison des jeunes La Forteresse, pour son projet « Retrouver le plaisir de bouger », pour un montant de 1 250 \$;*
- *Maison des jeunes de Ste-Gertrude inc., pour son projet « Porte-ouverte festive », pour un montant de 500 \$;*
- *Potirothon de Gentilly, pour son projet « Mise en marché touristique de la Régate du potirothon de Gentilly », pour un montant de 1 000 \$;*
- *Corporation du Vieux Moulin de St-Grégoire inc. (Société acadienne Port-Royal), pour son projet « Petite Cadie », pour un montant de 3 500 \$;*
- *Communauté de partage Saint-Grégoire, pour son projet « Saint-Grégoire en fête », pour un montant de 3 750 \$;*
- *LaRue Bécancour inc., pour son projet « Un lieu pour souffler – Cour solidaire, dignité et sensibilisation locale », pour un montant de 10 000 \$.*

26. Convention d'aide financière 2025-2026 avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec

H) GESTION DES TALENTS

27. Confirmation d'embauches

27.1 Employés embauchés par le directeur général conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

28. Lettre d'entente numéro 8

I) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

29. Aide financière – Commandite

29.1 Club FADOQ de Précieux-Sang

Objectif : Accorder une aide financière de 500 \$ pour le financement de leurs activités annuelles.

J) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

30. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

30.1 Services professionnels pour la réalisation d'un audit des bâtiments municipaux de la Ville

Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit GID experts inc., pour le prix de 106 258,68 \$, taxes incluses.

31. Achat d'accessoires pour des équipements

Objectif : Autoriser le conseiller principal en gestion des actifs et en géomatique à effectuer les achats de divers accessoires selon les montants et pour les équipements mentionnés ci-dessous :

- accessoires pour la camionnette de service numéro 06-23, pour un montant maximal de 10 005,43 \$;
- accessoires pour la camionnette de service numéro 08-24, pour un montant maximal de 9 687,83 \$;
- accessoires pour la camionnette du chef d'équipe horticulture numéro 04-24, pour un montant maximal de 10 751,75 \$;
- accessoires pour l'aménagement du camion de garde numéro 18-24, pour un montant maximal de 15 000 \$;
- remplacement de la remorque à benne numéro 32-25, incluant l'achat d'une nouvelle remorque et d'accessoires, pour un montant maximal de 12 000 \$;
- accessoires pour la camionnette pour la quatrième équipe d'horticulture numéro 38-25, pour un montant maximal de 11 257,40 \$;
- accessoires pour le tracteur pour le balayage des rues et le déneigement de sentiers pour piétons numéro 83-24, pour un montant maximal de 15 000 \$;
- accessoires pour la camionnette numéro 40-25 (remplace la camionnette numéro 24-11), pour un montant maximal de 18 230,11 \$.

K) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

32. Autorisation de paiement

32.1 Factures – Fourniture d'un service de navette fluviale entre les villes de Bécancour et de Trois-Rivières pour la saison 2025

Objectif : Entériner le paiement des premiers versements (25 %) du contrat au montant de 160 850,03 \$ et de l'ajout des 6 nolisements au montant de 12 032,13 \$ et autoriser le paiement des deuxièmes versements (60 %) du contrat au montant de 368 040,06 \$ et de l'ajout des 6 nolisements au montant de 28 877,12 \$ à Navettes maritimes du St-Laurent inc.

33. DIVERS

34. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

35.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s'adresse;
- poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;

Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;
- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
- s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

36. LEVÉE DE LA SÉANCE